

# MOTION 4

## « Interpellation abus sexuels »

Luxembourg, le 30 juin 2021  
Dépôt : Nancy Arendt  
Groupe parlementaire CSV

La Chambre des Députés,

- Considérant que le nombre d'abus sexuels commis sur des enfants et des femmes a augmenté l'année dernière d'environ 30% dans plusieurs des états membres de l'Union européenne, avec une tendance ascendante ;
- Notant également que la Commission européenne souligne dans son rapport sur la stratégie de l'UE pour lutter plus efficacement contre les abus sexuels sur les enfants, qu'une augmentation spectaculaire des signalisations d'abus sexuels sur des enfants en ligne a eu lieu ces dernières années, augmentant de 23.000 en 2010 à plus de 725.000 en 2019, dont plus de 3 millions concernant des photos et vidéos ;
- Considérant que la Commission européenne note dans ce même rapport cité ci-dessus que l'UE représente le plus grand hôte mondial de matériel abusif ;
- Notant de plus qu'Europol a constaté, dans son rapport « *Exploiting isolation : Offenders and victims of online child sexual abuse during the Covid-19 pandemic* » datant du 19 juin 2020, que la pandémie liée au Covid-19 était en corrélation avec l'augmentation du partage d'images d'abus en ligne ;
- Constatant que la Police du Grand-Duché du Luxembourg souligne dans son rapport d'activité de l'année 2019, que sa section protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel, responsable entre autre du traitement des affaires d'abus sexuels et infractions graves contre mineurs (p.ex. viols mineur, attentats à la pudeur), du volet « internet » (p.ex. pédopornographie et grooming), de la maltraitance d'enfants ainsi que de la délinquance juvénile a traité en tout 882 nouvelles affaires en 2019, dont 304 nouvelles affaires dans le domaine des abus sexuels et infractions graves contre mineurs, représentant une augmentation frappante de 36 % par rapport à l'année dernière ;

- Constatant l'existence d'une pénurie de personnel au sein de la Police et la nécessité absolue d'améliorer les ressources visant à protéger les enfants et les femmes contre les abus sexuels ;
- Sachant que l'Allemagne a recours à des technologies de traitement Big Data/d'intelligence artificielle pour l'évaluation du matériel pédopornographique ;

**Invite le Gouvernement,**

- À renforcer le Service « Protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel » de la Police judiciaire en renforçant les ressources humaines disponibles ;
- À doter le personnel de la formation et de l'équipement adéquate (comme des technologies de traitement Big Data/intelligence artificielle) afin de mieux lutter contre cette augmentation frappante d'infractions liées aux abus sexuels au Luxembourg ;
- À étudier la mise en place d'un centre d'alerte et de réaction aux contenus informationnels illicites (vidéos et images avec contenus sexuels, pornographie infantine etc), au bénéfice des enfants et adolescents.

\*\*\*